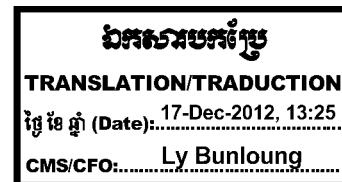




អង្គភាពជនរងគ្រោះ

Victims Unit

Unité des victimes



Formulaire d'information supplémentaire

Numéro d'enregistrement à l'Unité des victimes : 09-VU-03508

Date d'enregistrement d'origine : _____

Nom et Prénom : THANN Thim (ថាន់ ធីម)

Sexe : Masculin

N° de document d'identité :

(Veuillez SVP en joindre une copie)

Adresse de résidence :

[Redacted address]

Téléphone :

[Redacted phone number]

Je réitère mon désir de participer aux procédures des CETC en tant que :

☐ Plaignant(e)

☒ Partie civile

Je souhaite fournir ci-après les informations supplémentaires relatives aux crimes commis durant le Kampuchéa démocratique :

Le 17 avril 1975, les Khmers rouges ont nous déportés de force, les membres de ma famille, des évacués de Phnom Penh et moi-même au village de Chumreak (ជំរូកាក់), commune de Kampeng (កំពង់), district de Kirivong.

Fin 1977, ils nous ont transférés au village de Trâpeang Trav (ត្រពាំងត្រាវ), commune de Trâpeang Thom Khang Cheung (ត្រពាំងធំខាងជើង), district de Tram Kâk (ត្រាំកក់), province de Takéo. Environ 5 mois plus tard, le chef de mon groupe, Pon (ប៉ុន) connu sous le nom de Bon au sein de la VIF [?], m'a convoqué à une réunion. Par la suite, un certain Sé (សេ) connu sous le nom de Seng au sein de la VIF [?] m'a arrêté et envoyé à un centre de détention de nom inconnu situé dans la commune de Trâpeang Thom Khang Cheung. J'y ai été détenu pendant trois mois, les pieds entravés, avec une centaine de prisonniers. Après, les Khmers rouges m'ont enlevé les entraves et m'ont ordonné de transporter de l'eau à la palanche dans le périmètre du ce centre. À un moment donné, j'ai vu les responsables de la prison, Meng (ម៉េង), Chhoeung (ឈឿង) et No (ណូ), ligoter cinq prisonniers et les emmener à l'exécution à la montagne de Damrei Romiel (ដំរីរមៀល), à l'ouest de Kraing Ta [illisible]. Ils l'ont fait tous les deux ou trois jours. Parmi les prisonniers, il y avait Kan (កាន់), Bin (ប៊ិន) et Moek (ម៉ែក) qui vivaient dans la même commune que moi.

Début 1978, les Khmers rouges ont forcé ma nièce IEM Peou (អៀម ពៅ), actuellement domiciliée dans le même village et la même commune que moi, à se marier avec un certain Nam (ណាម) dont elle n'a jamais fait connaissance auparavant. La cérémonie de mariage a eu lieu dans le village de Trâpeang Trav, commune de Trâpeang Thom Khang Cheung, district de Tram Kâk, province de Takeo.

Mon neveu CHAO Ngan (ចៅ ងាន់) a épousé une Vietnamiennne dans le village de Po (ពៅធី), commune d'An Keu (អានគី), district de Tin Bieng (ទិនបៀង), province d'An Giang (អាងយ៉ាង). En avril 1978, les Khmers rouges les ont évacués à la commune de Kampeng. Environ un mois plus tard, ils ont emmené son épouse et une cinquantaine de Vietnamiens à l'exécution dans le village d'O Ansa (អូរអន្លា), commune de Kork Prich (កោកព្រិច), district de Kirivong, province de Takéo.

Fait à Takéo, le 22 juin 2012
Signature ou empreinte digitale
[Empreinte digitale]
THANN Thim